



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

affaires étrangères : ambassades et consulats

Question écrite n° 53836

Texte de la question

M. Serge Janquin attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur la demande récente de l'association « Nathalia St-Venant humanitaire » dont l'action consiste à permettre à des enfants biélorusses en détresse humanitaire d'être hébergés pour un mois de vacances par des familles d'accueil. À l'instar du secours populaire, de nombreuses associations en région Nord-Pas-de-Calais mettent en place la même action au bénéfice de centaines d'enfants biélorusses. Comprenant bien que la question de l'ouverture de la démocratie en Biélorussie sera abordée lors du prochain conseil des Affaires étrangères, le 13 octobre 2009, à Luxembourg sous la présidence du ministre des affaires étrangères et européennes, et que ce qui en découle ne peut être réglé avant, il serait toutefois regrettable de ne pas prendre en compte l'accueil humanitaire de ces enfants au regard des principes fondateurs de la République que sont notamment les droits de l'Homme et tous les rapports fondamentaux à l'universalité et à l'altruisme qui en découlent. L'hébergement des enfants de Biélorussie en famille d'accueil française pourrait faire l'objet d'une position dérogatoire et anticipatrice de la France ; aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer son intention en la matière.

Texte de la réponse

L'activité de l'association « Nathalia St-Venant humanitaire », et d'autres associations similaires, qui organisent le séjour en France d'enfants biélorusses touchés par les retombées sanitaires de la catastrophe de Tchernobyl, est bien connue du ministère des Affaires étrangères et européennes, qui s'efforce de leur apporter aide et assistance. La France, qui est favorable au développement des liens avec la société civile biélorusse, soutient ces initiatives humanitaires. L'ambassade de France à Minsk s'emploie ainsi à faciliter les démarches de ces associations et organise chaque année, en juin, une tournée consulaire à Moguilev, dans l'est du pays, afin de recueillir les demandes de visa desdits enfants et de leurs accompagnateurs. Un nombre croissant de visas a pu être délivré dans ce cadre ces dernières années (510 au total en 2011, dont 89 concernaient directement l'association « Nathalia St-Venant humanitaire »).

Données clés

Auteur : [M. Serge Janquin](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (10^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53836

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 juin 2009, page 6273

Réponse publiée le : 14 février 2012, page 1262